

## La prothèse discale lombaire

Le remplacement du disque intervertébral lombaire dégénératif par une prothèse est devenu, ces dernières années, une alternative à la réalisation d'une arthrodèse. Sous l'impulsion de quelques précurseurs essentiellement français, la prothèse discale lombaire est désormais reconnue de par le monde comme un traitement efficace de la lombalgie discale et sa mise en place se réalise donc de plus en plus fréquemment.

Contrairement à l'arthrodèse, la prothèse discale préserve la mobilité intervertébrale ce qui, au plan anatomique apparaît d'un intérêt évident. En outre, cette préservation permet également d'éviter toute hyper sollicitation mécanique délétère sur les étages adjacents. Les différentes études publiées à ce jour sur des séries de patients opérés par prothèse discale attestent ainsi de résultats qui, en termes fonctionnels, sont au moins équivalents à ceux obtenus après arthrodèse avec toutefois une morbidité afférente inférieure. Ceci s'explique, entre autre, par l'évitement à la fois des complications d'une prise de greffe osseuse ainsi que par celles des conséquences liées à une pseudarthrose.



Fig 1 et 2: discopathie dégénérative L4L5 monofocale



Le patient idéal est âgé de 20 à 60 ans et souffre d'une lombalgie basse discale invalidante rebelle au traitement médico-rééducatif conduit sur au moins 6 mois. Il présente une discopathie dégénérative uni ou bifocale répondant à certains critères d'imagerie précis. Il a enfin fait l'objet d'un bilan préalable très spécifique, conduit dans un centre de rééducation, et qui a porté à la fois sur des critères anatomiques rachidiens que sur des critères physiques, psychologiques et professionnels.

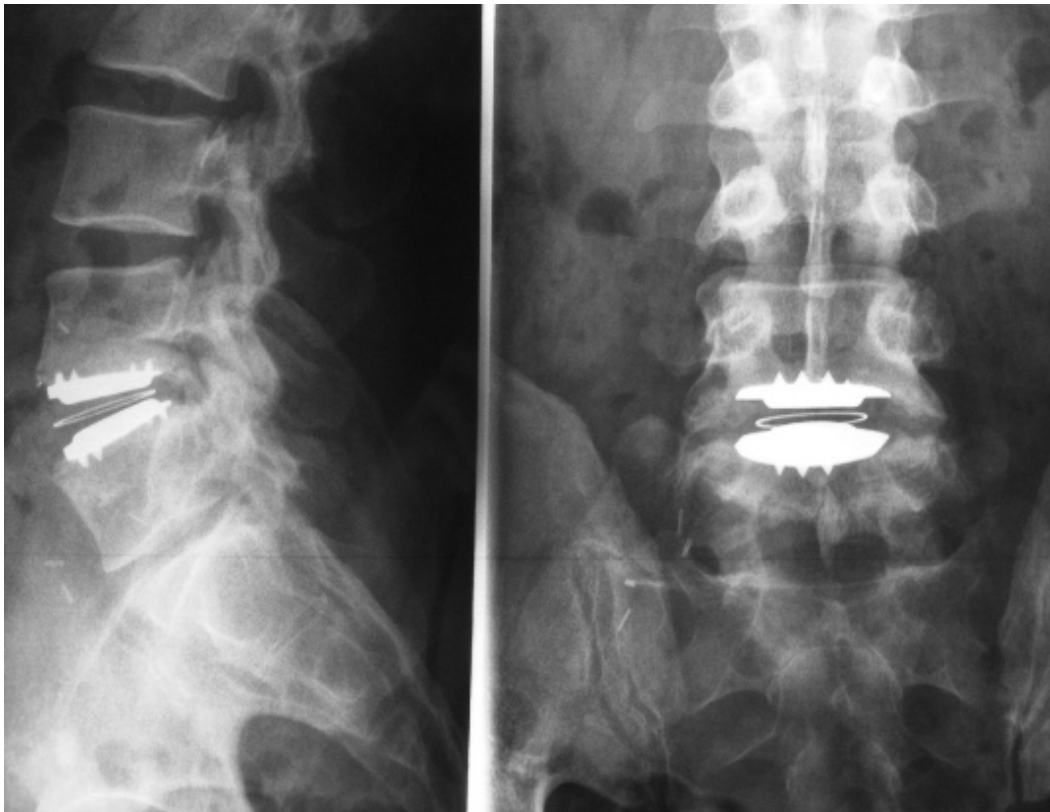


Fig 3: Prothèse Charité L4L5

Plusieurs types de prothèses discales coexistent actuellement sur le marché mondial les plus connues étant la Charité (Depuy) et la Prodisc (BBraun Synthes).

Les Chirugiens du Rachis des Nouvelles Cliniques Nantaises maîtrisent et pratiquent cette technique depuis leur implication dans le protocole national prospectif mis en place en 2000. L'implantation des prothèses discales lombaires est toutefois interrompue depuis fin 2004 du fait de l'absence de remboursement de cet implant par la Sécurité Sociale. La communauté des chirurgiens du rachis, appuyée par les Sociétés Savantes travaillent sans relâche à la prise en charge de cette prothèse discale, convaincus qu'il s'agit d'un traitement efficace et utile.



Fig4: Prothèse Charité (Depuy)

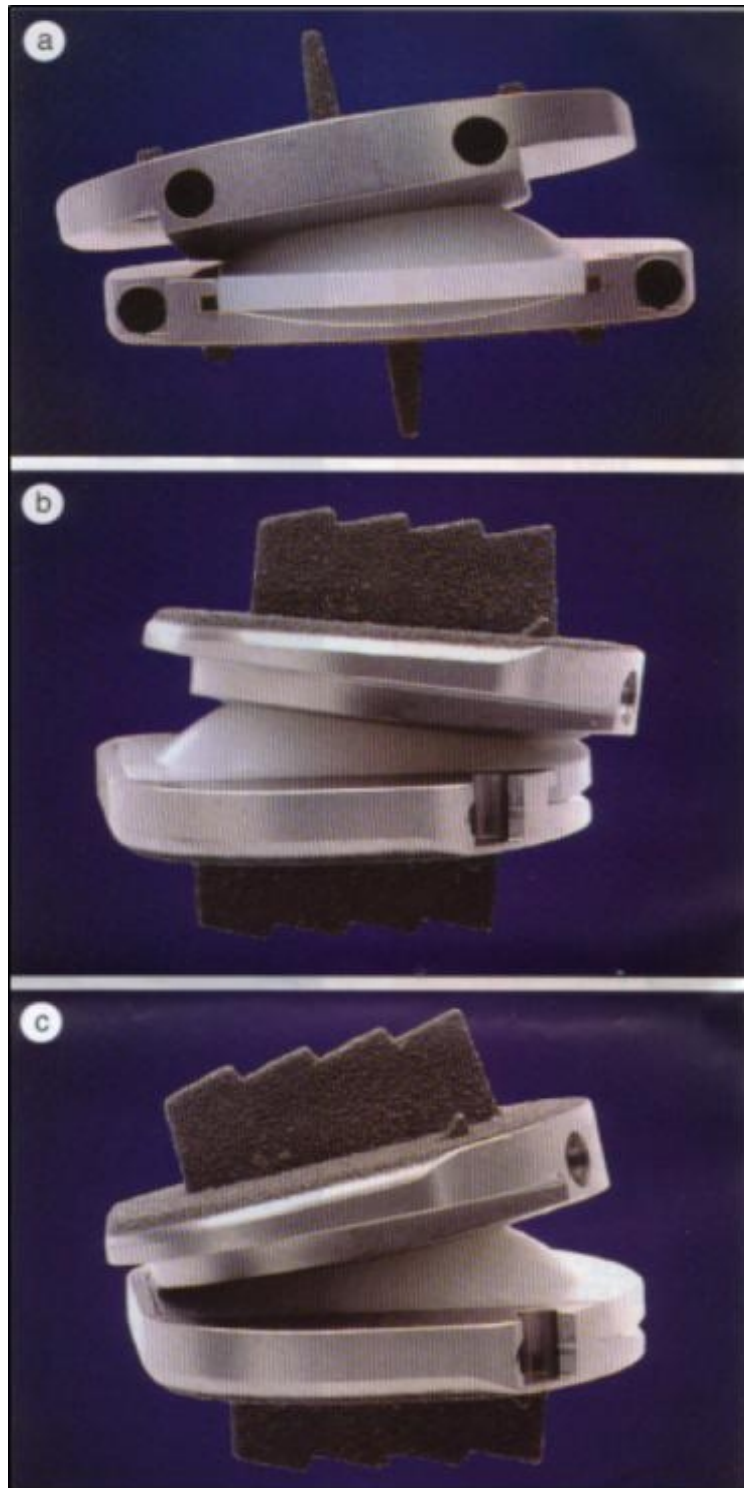


Fig5: Prothèse Prodisc

Blumenthal S et al., "A prospective, randomized, multicenter Food and Drug Administration investigational device exemptions study of lumbar total disc replacement with the Charite artificial disc versus lumbar fusion. Part I: evaluation of clinical outcomes. Spine 2005; 30(14): 1565-75 Part II: evaluation of radiographic outcomes and correlation of surgical technique accuracy with clinical outcomes. Spine 2005; 30(14): 1576-1583"